

## **Pourquoi favoriser la politique de l'amiable en droit administratif ?**

Face à l'augmentation continue du contentieux, notamment en urbanisme, et alors que la défiance des citoyens vis-à-vis des institutions est grande, la médiation apparaît comme un outil d'apaisement et de pédagogie permettant de renouer le dialogue, de mieux faire comprendre les contraintes du service public et de coconstruire des solutions durables.

Rapide, confidentielle et souple, la médiation présente de nombreux avantages pour restaurer la confiance des usagers et parvenir à désamorcer les conflits.

- Outil de paix sociale multidimensionnel
- Quels bénéfices par rapport au contentieux ?
- Quels domaines se prêtent à la médiation ? Comment y recourir ?
- La place respective de l'avocat, du médiateur et de l' élu
- Témoignage d'un élu